



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-048-2021-11

PUBLIÉ LE 23 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Pôle Démocratie Sanitaire- gestion des instances de la démocratie sanitaire

IDF-2021-11-15-00005 - Arrêté n°30-2021 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes Ile-de-France IV (2 pages)	Page 3
IDF-2021-11-15-00003 - Arrêté n°2021-28 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes Ile-de-France I (2 pages)	Page 6
IDF-2021-11-15-00007 - Arrêté n°31-2021 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes Ile-de-France VII (2 pages)	Page 9
IDF-2021-11-15-00006 - Arrêté n°32-2021 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes Ile-de-France VI (2 pages)	Page 12
IDF-2021-11-15-00008 - Arrêté n°34-2021 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes Ile-de-France VIII (2 pages)	Page 15
IDF-2021-11-15-00009 - Arrêté n°35-2021 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes Ile-de-France XI (2 pages)	Page 18
IDF-2021-11-15-00010 - Arrêté n°36-2021 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes X (2 pages)	Page 21
IDF-2021-11-15-00011 - Arrêté n°37-2021 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes II (2 pages)	Page 24
IDF-2021-11-15-00004 - Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes Ile-de-France III (2 pages)	Page 27

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-11-15-00005

Arrêté n°30-2021 relatif à la nouvelle
composition du Comité de Protection des
Personnes Ile-de-France IV

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 30/2021

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France IV »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Les dossiers de candidatures.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France IV » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France IV ».

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 15 novembre 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France IV »

PREMIER COLLEGE

8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.	
Marie-Hélène DIZIER Olivier CHASSANY Edgardo CAROSELLA Julien DUMURGIER	Didier DREYFUSS Armelle NICOLAS-ROBIN Justine FRIJA-MASSON Philippe CHAUMET-RIFFAUD
Médecin généraliste	
Shahnaz KLOUCHE	A désigner
Pharmacien hospitalier	
Valérie BOUTON-SCHNEBELEN	Blandine LEHMANN
Auxiliaire médical	
Catherine DELETOILLE	A désigner

DEUXIEME COLLEGE

2 Personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques	
Vincent MARTIN-SCHMETS	Hélène CORNILLE-COMBEY
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	
Marc BORAND - Travailleur social Anne-Sophie VAN DOREN - Psychologue	Ramata DEMBELE – Travailleur social A désigner
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
Pierre-Alain DUMAS Catherine MASCRET	Julie VASSEUR A désigner
4 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
Edmond FLACKS Martine TROUGOUBOFF	Micheline BERNARD-HARLAUT A désigner

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-11-15-00003

Arrêté n°2021-28 relatif à la nouvelle
composition du Comité de Protection des
Personnes Ile-de-France I

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 28/2021

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France I »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Les dossiers de candidatures.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France I » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France I ».

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 15 novembre 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France I »

PREMIER COLLEGE

8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.	
Camille COUFFIGNAL Elisabeth FRIJA Marie-France POIRIER Sandrine SAGNES	Danielle GOLINELLI Elisabeth TRAIFFORT Hélène AGOSTINI A désigner
Médecin généraliste	
Jean-Louis PERIGNON	Catherine GRILLOT-COURVALLIN
Pharmacien hospitalier	
Christophe BARDIN	A désigner
Auxiliaire médical	
A désigner	A désigner

DEUXIEME COLLEGE

2 Personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques	
Thierry DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE	Jean-Michel ZUCKER
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	
Magali SEASSAU A désigner	Catherine MAZIN A désigner
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
Charlotte DENG Paul-Henri DEVEZE	Marie-Fleur VERNEREY A désigner
4 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
Claudine LABROQUER A désigner	Marianne BARRIERE A désigner

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-11-15-00007

Arrêté n°31-2021 relatif à la nouvelle composition
du Comité de Protection des Personnes
Ile-de-France VII

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 33/2021

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Les dossiers de candidatures.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII ».

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 15 novembre 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII »

PREMIER COLLEGE

8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.	
Catherine HILL Michel BOTTLAENDER Renaud de BEAUREPAIRE Philippe CHAUMET-RIFFAUD	Gianpaolo DE FILIPPO François HIRSCH Katia BOURDIC A désigner
Médecin généraliste	
A désigner	A désigner
Pharmacien hospitalier	
Anne-Marie TABURET	Muriel BOCQUENTIN
Auxiliaire médical	
A désigner	A désigner

DEUXIEME COLLEGE

2 Personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques	
Pascal CASOURANG	Agnès SPIQUEL
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	
Mireille COSQUER A désigner	A désigner A désigner
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
Françoise BOISSY Claire OLIVIER	Valérie-Ann LAFOY A désigner
4 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
Annie LABBE Claude COTTET	Georges MARDUEL A désigner

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-11-15-00006

Arrêté n°32-2021 relatif à la nouvelle
composition du Comité de Protection des
Personnes Ile-de-France VI

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 32/2021

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Les dossiers de candidatures.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI ».

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 15 novembre 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI »

PREMIER COLLEGE

8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.	
Sophie TEZENAS DU MONTCEL Sabine PLANCOULAIN Nathalie BRION Audrey BELLESOEUR	A désigner A désigner A désigner A désigner
Médecin généraliste	
Thang NGUYEN-KHAC	Dominique VARIN
Pharmacien hospitalier	
Marie-Hélène FIEVET	Kevin BIHAN
Auxiliaire médical	
Esther LELLOUCHE	Etienne KIMMEL

DEUXIEME COLLEGE

2 Personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques	
Martyna TOMCSYK	A désigner
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	
Marie GICQUEL-BENADE A désigner	A désigner A désigner
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
Anne-Laure MORIN Clarisse GOUDIN	Jacqueline DUNO Cloé GIQUEL
4 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
Annie LE FRANC Christophe DEMONFAUCON	Christiane LOOTENS Micheline DENANCE

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-11-15-00008

Arrêté n°34-2021 relatif à la nouvelle
composition du Comité de Protection des
Personnes Ile-de-France VIII

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 34/2021

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VIII »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Les dossiers de candidatures.

ARRETE

- ARTICLE 1^{er}** : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VIII » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2 :** Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VIII ».
- ARTICLE 3 :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 15 novembre 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VIII »

PREMIER COLLEGE

8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.	
Bertrand MUSSETTA Marie LEBLOND FRANCILLARD A désigner A désigner	Jessica BERDOUGO A désigner A désigner A désigner
Médecin généraliste	
Chantal AUBERT-FOURMY	A désigner
Pharmacien hospitalier	
Franck LE MERCIER	Anne LECOEUR
Auxiliaire médical	
A désigner	A désigner

DEUXIEME COLLEGE

2 Personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques	
Bernadette MARTINS	A désigner
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	
Nathalie AGAR-HUG Jennifer BOISGONTIER	Dominique BURRE-CASSOU A désigner
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
Brigitte BISSON A désigner	A désigner A désigner
4 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
Violette LECLERC A désigner	Jean-Louis RADET A désigner

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-11-15-00009

Arrêté n°35-2021 relatif à la nouvelle
composition du Comité de Protection des
Personnes Ile-de-France XI

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 35/2021

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Les dossiers de candidatures.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI ».

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI »

PREMIER COLLEGE

8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.	
Koalia MILOJEVIC Axel LEVIER A désigner A désigner	Caty EBEL-BITOUN Sabine DE LA PORTE A désigner A désigner
Médecin généraliste	
Gérard LOEB	Ariane QUEFFELEC
Pharmacien hospitalier	
Delphine REGNAULT	A désigner
Auxiliaire médical	
A désigner	A désigner

DEUXIEME COLLEGE

2 Personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques	
Léon LOISEAU	A désigner
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	
Michèle CATZ A désigner	Matthieu JULIAN A désigner
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
Jean-François LAIGNEAU A désigner	A désigner A désigner
4 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
Nicole TAVERNY A désigner	Odile LACHAUD A désigner

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-11-15-00010

Arrêté n°36-2021 relatif à la nouvelle
composition du Comité de Protection des
Personnes X

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 36/2021

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France X »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Les dossiers de candidatures.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France X » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France X ».

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France X »

PREMIER COLLEGE

8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.	
Philippe CASASSUS Pierre DEBLOIS Anne LEFEBURE A désigner	Karin PESTKE Claire ROUMEGOUX Odile LEBRETON A désigner
Médecin généraliste	
Elisabeth HENON	Fatima BARGUI
Pharmacien hospitalier	
Thomas LIAUTAUD	Patricia LEROUX
Auxiliaire médical	
Malika HEBRAS	A désigner

DEUXIEME COLLEGE

2 Personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques	
Catherine OLLIVET	Hervé HOOREMAN
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	
Luc BAUMARD A désigner	Monique KAEPPELIN A désigner
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
Frédéric-Jérôme PANSIER A désigner	A désigner A désigner
4 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
Marie-Claude FEINSTEIN A désigner	Evelyne DROUOT A désigner

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-11-15-00011

Arrêté n°37-2021 relatif à la nouvelle
composition du Comité de Protection des
Personnes II

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 37/2021

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France II »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Les dossiers de candidatures.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France II » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France II ».

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 15 novembre 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France II »

PREMIER COLLEGE

8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.	
Maxime WACK Jean-Louis BRESSON Aurélie GOUEL-CHERON Marie-France MAMZER	Pierre COLONNA Marie-Chantal FABRE Marine LARGEAU A désigner
Médecin généraliste	
Claude MARTINAUX	René JACOB-VESTLING
Pharmacien hospitalier	
BROISSAND Christine	A désigner
Auxiliaire médical	
Marie SIMON	A désigner

DEUXIEME COLLEGE

2 Personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques	
Jean-Claude DUPONT	A désigner
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	
Christian BALLOUARD A désigner	Jeannette GUEDMI A désigner
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
Manon DE FALLOIS Floriane LHUILLIER	Laura CHEVREAU A désigner
4 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
Chantal ARDIOT Monique SEHAN	Laurence GUEST A désigner

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-11-15-00004

Arrêté relatif à la nouvelle composition du
Comité de Protection des Personnes
Ile-de-France III

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 29/2021

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France III »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Les dossiers de candidatures.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France III » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France III ».

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 15 novembre 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France III »

PREMIER COLLEGE

8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.	
Thierry BIGOT Pierre LOULERGUE Pierre DEMONDION Maria DEL MAR AMADOR	Robin DHOTE Boyan CHRISTOPHOV Flavia Charlotte GUILLEM Yannick LE BRIS
Médecin généraliste	
Bernard WEILL	A désigner
Pharmacien hospitalier	
Laurence ESCALUP	Guillaume PARISCOAT
Auxiliaire médical	
Bérangère BONVALLET	A désigner

DEUXIEME COLLEGE

2 Personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques	
Cristina POLETTO-FORGET	A désigner
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	
Sylvain BESLE Catherine CAMUS	Adjouani OLMOS A désigner
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
Mathilde GUILLEMOT A désigner	David SIMHON A désigner
4 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
Paulette MORIN A désigner	Dominique LAMARCHE A désigner